

## Ada Marra ou la ménagère apprivoisée



« Ce n'est pas la force qui fait le mérite d'une nation mais son intelligence. »

Lao She

« Les bavardages se taisent devant le sérieux de l'histoire. »

Hegel

Adda Marra est née le 10 février 1973 à Paudex. De nationalité suisse-italienne, elle est fille d'immigrés italiens arrivés en Suisse durant la décennie de 1960. En 1996, elle obtient sa licence en sciences politiques à l'Université de Lausanne. Elle est élue, en 2007, conseillère nationale pour le canton de Vaud, après avoir été secrétaire générale du parti socialiste de 1997 à 2004.

Inspirée, peut-être qu'elle le fût, par le président *jeune* et *dynamique* de nation de la rive Sud du Léman. Celui qui assurait ne jamais avoir vu de culture française. Le même qui fit retentir l'hymne européen avant l'hymne national le soir de sa victoire électorale et qui crut bon de faire jouer du Daft Punk à la fanfare militaire, lors du défilé du 14 juillet. Ada Marra a profité, à l'occasion des festivités du 1er août, pour dire que "La Suisse n'existe pas." Plus précisément, elle s'est exprimée comme suit lors d'une déclaration sur un réseau social très célèbre :

"La Suisse n'existe pas. Ce sont les gens qui y habitent qui y existent. Avec des idées et des opinions différentes. Avec des combats et des orientations différentes. Avec des priorités et des soucis différents.

L'histoire suisse comme toutes les histoires des pays du monde est faite de mythe et de récit national. Moi je sais que Guillaume Tell n'a jamais existé. Et que le pacte de 1291 n'en est qu'un parmi d'autre et à un moment de l'histoire, il a été adopté comme point de repère. C'est

*comme avec la religion les histoires des mythes nationaux : dès qu'on a plus le droit de les considérer avec un sens critique, c'est le début de la fin.*

*Ce qui existe ce sont nos différentes lois. Notre démocratie. Notre équilibre entre public et privé.*

*Tout cela n'est pas immuable. Nous avons le pouvoir de les faire évoluer. Chacun-e aime la Suisse différemment. Et il/elle a le droit. Et il n'y a pas de bons ou de mauvais suisses. Pour moi il ne peut y avoir de définition du suisse. Parce que la Suisse elle n'est pas composée que de tenant-e-s du passeport. La Suisse est composée de volontés qui s'expriment dans les domaines qu'elles souhaitent.*

*L'histoire est mouvante. Et ce que nous considérons comme éternel n'est en fait que la photographie d'un moment donné.*

*Ma Suisse à moi n'est pas la vôtre. Votre Suisse n'est pas la mienne.*

*Dieu que c'est beau de vivre dans un pays où on a le droit de penser de manière non-uniforme. C'est cette Suisse là que j'aime. Je sais qu'elle est en danger plus que jamais. Je me battrais pour qu'elle continue à vivre.*

*Bon 1er août à toutes et tous."*

L'honnêteté intellectuelle m'obligeait à vous permettre de relire ses propos dans leur intégralité

Ce n'est évidemment un secret pour personne, les Etats nations n'ont absolument rien de naturel. Nous savons, qu'en Europe, la construction de ces derniers est quelque chose de contingent. Ce phénomène est arrivé, notamment, en raison de la lutte entre les différents seigneurs. Ceci jusqu'à aboutir à un monopole royal qui conduisit par l'immanence de l'histoire à la fin du régime féodal et au commencement de la construction de l'Etat nation et de la notion de citoyen. Les nations modernes africaines, elles, sont nées durant la Conférence Berlin de 1884-85 où les puissances colonisatrices se sont partagé le gâteau en traçant, plus ou moins arbitrairement, à l'équerre, le contour des nations africaines actuelles.

La Suisse ne fait donc pas exception. Elle n'est pas tombée du ciel. Elle est le fruit d'une longue construction à travers un récit national, des mythes, des histoires et des personnages fictifs tels que Guillaume Tell. Effectivement, la date du premier août qui commémore le Pacte Fédéral de 1291 est tout à fait arbitraire. D'ailleurs, l'acte que l'on considérait comme marquant le fondement de la nation, jusqu'en 1891, était le Pacte de Brunnen de 1315. Il en va de même pour les Français qui ont choisi le 14 juillet, jour de la prise de la Bastille, pour célébrer leur fête nationale alors qu'ils auraient tout aussi bien pu choisir le 4 août, date qui marque l'abolition des privilèges en France, ou encore le 21 janvier, date de décapitation de Louis XVI. Le processus de construction de l'Etat nation, sa dimension arbitraire ainsi que légende, sont des points clairement enseignés en faculté de sciences politiques et sociales à l'Université de Lausanne. Madame Ada Marra ne nous apprend donc rien. On ne l'a pas attendu.

Cependant, ce qui dans cette déclaration doit notamment, entre autres, retenir notre attention, c'est lorsqu'elle dit. *"La Suisse n'existe pas. Ce sont les gens qui y habitent qui existent. Avec des idées et des opinions différentes. Avec des combats et des orientations différentes. Avec des priorités et des soucis différents."* Pour cette dernière, la Suisse serait donc un pavé de terre où coexisteraient des individus isolés, perdus sur le globe terrestre. Une terre où vivraient des

individus, côte à côte, sans valeurs communes autour desquelles se retrouver, ni sentiment d'appartenance commune, ni intérêt ou destin commun. C'est bien là tout le problème de son raisonnement. Et cela, nous ne le disons pas pour des raisons idéologiques mais pour des raisons objectives. Il serait intéressant de savoir comment *des gens* qui parlent soit l'Allemand, le Français, l'Italien ou encore pour certains le Romanche, n'ayant pas forcément les mêmes convictions religieuses, pourraient vivre côte à côte dans la paix sociale. Tout cela serait quelque chose qui se serait mis naturellement en place ? Cela est bien évidemment absurde.

A cela, elle ajoute encore, un peu plus loin : " *Ce qui existe ce sont nos différentes lois. Notre démocratie. Notre équilibre entre public et privé.*" Parlons-en alors de nos "différentes lois". Suffit-il d'élaborer des lois pour que des individus s'y soumettent ? Édicter des lois dans une telle optique revient à faire ce que les juristes appellent du *social engineering*. Autrement dit, légiférer des lois qui ne tiennent aucunement compte des réalités socioculturelles du terrain. De ce fait, le droit, même s'il est prescriptif, se doit également d'être pragmatique. Pragmatique, au sens où il doit prendre en compte l'homme tel qu'il est ici et maintenant. Ceci est la dimension descriptive du droit. Ce dernier doit trouver un équilibre entre le descriptif et le prescriptif. S'il ne s'inscrit que dans le prescriptif alors il cesse d'être pragmatique et on se retrouve, comme dit précédemment, dans une situation de *social engineering*.

Dans le cas contraire, s'il s'inscrit uniquement dans le descriptif, alors il se soumet à la volonté populaire et perd toute sa dimension prescriptive.

C'est d'ailleurs pour cela, qu'en Suisse, le droit privé (soit le droit civil) est fédéral alors que le droit public est cantonal, à l'exception du droit pénal. Cela justement dans un souci d'élaborer des lois qui soient en phase avec les réalités locales du terrain.

Ceci sachant, il faut encore déterminer quelle sera l'instance qui édictera les lois sur un territoire donné et sur quelle base elle tirera sa légitimité. Pour être respectée, une institution se doit d'être perçue comme légitime par ceux qui en subissent le pouvoir. Cette légitimité se met-elle en place du jour au lendemain de manière automotrice ? Sera-t-elle reconnue spontanément de Genève à Engadine, de Bellinzona à Delémont, comme instance habilitée à légiférer pour l'ensemble du territoire ? La réponse est bien évidemment non. Il faut d'abord, pour cela, construire l'Etat nation en faisant naître, par divers moyens, à l'ensemble des habitants de l'actuel territoire helvétique, le sentiment d'appartenance commune. A travers notamment un récit national, l'élaboration de symboles référentiels communs tels Guillaume Tell et la prise de conscience de l'existence d'un passé commun, comme nous en parlions déjà précédemment. C'est une fois que ce travail est effectué que l'on peut mettre sur pied une institution reconnue comme légitime par tous, pour légiférer des lois sur le territoire en question. C'est parce qu'il existe une Suisse, qu'il peut exister ensuite des lois et une administration reconnue par l'ensemble du peuple. Cela, malgré ses différences culturelles, linguistiques ou confessionnelles. Ada Marra semble avoir une vision de l'Etat limitée aux lois et à l'administration automotrice.

Cette femme socialiste croit bon de continuer sur sa lancée. Elle professe encore, toujours en parlant de la Suisse " *Tout cela n'est pas immuable*". Effectivement, rien n'est immuable ; ni les frontières, ni les lois, ni les dogmes. Il est, de toute évidence, absurde de croire qu'il y aurait une Suisse figée dans le temps. La Suisse de 1291 n'est évidemment pas la Suisse de 1891 qui n'est, elle-même, pas celle de 2017. Cette dernière n'est pas non plus la même que celle de 2117. Tout est toujours en mouvement. Héraclite avait déjà théorisé, il y a plus de deux mille ans, que

le monde était en perpétuel changement. *"On ne se baigne jamais deux fois dans la même rivière"* disait-il. La pauvre Ada Marra, elle, a plus de deux millénaires de retard...

Et, quand il y en a plus, il y en a encore. Elle continue ; *"Nous avons le pouvoir de les faire évoluer. Chacun-e aime la Suisse différemment. Et il/elle a le droit. "*

Nous disions, tout à l'heure, que la Suisse n'était pas la même à travers les époques. Il faut, toutefois, comprendre que ces changements qui s'opèrent ne sont pas le fruit de volontés individuelles ou de point de vue subjectifs de ce que devrait ou ne devrait pas/plus être la Suisse. La nation mute en raison des modifications matérielles et historiques objectives entre les différentes époques. C'est ce que la Suisse fût, jadis, qui fait ce qu'elle est aujourd'hui et c'est ce qu'elle aujourd'hui qui fait ce qu'elle sera demain. *« Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. »* (Le 18 brumaire de L. Bonaparte). Ada Marra sait que Guillaume Tell n'a jamais existé mais elle ferait bien de savoir que Marx et Engels, eux, en revanche, ont existé. Ils ont théorisé au XIXe siècle sur cette question.

*"Et il n'y a pas de bons ou de mauvais suisses. Pour moi il ne peut y avoir de définition du suisse. Parce que la Suisse elle n'est pas composée que de tenant-e-s du passeport. La Suisse est composée de volontés qui s'expriment dans les domaines qu'elle souhaite."* Telle est la suite du discours de Madame Marra. Le paragraphe commence par une faute logique puisqu'elle parle de *"bons ou de mauvais suisse"* sans donner de référentiel par lequel on pourrait juger de ce qu'est un bon ou un mauvais suisse. Il n'existe pas de bon ou de mauvais suisse en soi. Cette phrase, ne voulant donc conceptuellement rien dire, en raison de la faute logique qu'elle comporte, nous ne la commenterons pas davantage.

En ce qui concerne le fait que la Suisse n'est pas composée que de tenant et tenantes du passeport suisse, mais également de volonté qui s'expriment dans les domaines qu'elles souhaitent, nous revenons encore à ce que nous disions précédemment. Le contenu des volontés exprimées est en très grande partie déterminée par les conditions matérielles objectives d'existence dans lesquelles vivent les locuteurs qui les émettent, ainsi que du passé dont ils héritent. Tout comme le choix du domaine dans lequel ils désirent s'exprimer.

*"L'histoire est mouvante. Et ce que nous considérons comme éternel n'est en fait que la photographie d'un monde donné. Ma Suisse à moi n'est pas la vôtre. Votre Suisse n'est pas la mienne."* Je crois qu'il n'est pas nécessaire de revenir là-dessus encore une fois.

Enfin, elle arrive à la conclusion de son "raisonnement". *"Dieu que c'est beau de vivre dans un pays où on a le droit de penser de manière non-uniforme. C'est cette Suisse là que j'aime. Je sais qu'elle est en danger plus que jamais. Je me battraï pour qu'elle continue à vivre."* Lorsque Ada Marra s'extasie sur le fait de vivre dans un pays où la pluralité des opinions trouve une place pour s'exprimer, croit-elle que tout cela est le fruit du hasard ? Croit-elle aussi que comme les lois et l'administration, la paix sociale est venue à nous en parapente ou dans le panier d'une cigogne ?

C'est justement parce qu'il existe un sentiment d'appartenance commune, la conscience de partager un intérêt commun ainsi que des valeurs fondamentales autour desquelles se retrouver, qu'un catholique schwytois germanophone peut vivre en harmonie sur un même territoire avec

un protestant genevois francophone. Ainsi, le droit peut permettre la naissance d'un espace, au sein du territoire, pour laisser s'exprimer la pluralité des opinions pacifiquement.

Dans le cas contraire, lorsqu'il n'y a pas de sentiment d'appartenance au sein d'une nation, il n'y a évidemment pas de place pour la pluralité des opinions et des points de vue, si chère à notre conseillère nationale. Ce sont les plus forts qui imposent leurs pensées au plus faibles. Et cela, non pas via des lois et une administration, mais via la force après une sanginaire guerre civile.

Aussi, ce genre de situation peut-il donner naissance à des mouvements sécessionnistes ? C'est par exemple le cas, actuellement, en Belgique. Là-bas, les Flamands ne se sentent plus solidaires du destin des Wallons. Les premiers ont le sentiment d'être devenus les vaches des seconds. De ce fait, la Flandre réclame la partition, en deux, du pays.

Pour finir, Ada Marra pense, certainement à juste titre, la Suisse "*où on a le droit de penser de manière non-uniforme*", en danger. Ce qui est sûr, c'est que lorsque la Suisse ne sera plus que composée d'ilotes vivant côte à côte, sans sentiment d'appartenance commune et sans partager de valeurs communes, alors la Confédération helvétique sera, sans nul doute, "*en danger plus que jamais*".

Yoann Lusikila, le 23 août 2017

---